

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CS1694

présenté par

M. Bentz, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Loir, Mme Pollet, M. Designy, Mme Hamelet, M. Frappé,
Mme Dogor-Such et M. de Lépinau

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 4 par le mot :

« écrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que cette procédure laisse une trace écrite comme c'est le cas aujourd'hui avec les arrêts de traitement.